

Délibération n°2103-10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA,
Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10 + 4 proc
Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Jean-Marc BLANIC – Pascale PELLETIER – Philippe ALLEGRINI
– Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

Objet : Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de déposer
Un permis de construire précaire
Pour un abri de jardin

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE – Chantal
BARBIER – Patrice MARTIN
Absente : Karine FAGES
Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que suite à la création provisoire de jardins partagés au Village sur les parcelles cadastrées section A n° 48 et 935, il convient d'y installer un abri de jardin de 9 m2 destiné à entreposer du matériel de jardinage.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer et déposer un permis de construire précaire pour le projet cité ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer un permis de construire précaire sur les parcelles cadastrées section A n°48 et 935 pour le projet d'abri de jardin de 9 m2 ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- **AUTORISE** le 1^{er} Adjoint au Maire à signer l'arrêté de permis de construire précaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 31/03/2021
Qualité : Maire